

Sûreté



200
dépôts pétroliers

11 000 stations
-service

6 000 km
de pipelines

17 terminaux
pétroliers **8**
raffineries

110 titres d'exploration
-production

Les événements récents nous rappellent que les sites industriels sont devenus des cibles. Les audits conduits en 2015 ont démontré l'efficacité des mesures mises en place par les industriels en matière de sûreté. Dans ce contexte, **les services de l'État et les entreprises doivent renforcer leur collaboration** pour apporter une réponse efficace reposant sur la prévention et la protection.

Parmi les mesures de prévention, le **contrôle approfondi, en amont, des personnes** autorisées à entrer dans les sites industriels et la nature des **informations mises à disposition** du public sont deux questions à traiter en priorité.

En matière de protection, la réponse aux agressions relève de la compétence de l'État. Les industriels assurent, en lien avec les pouvoirs publics, **la mise en sécurité de leurs employés et de leurs installations.**



- Des installations énergétiques, symboles économiques et d'indépendance du pays, exposées aux risques de malveillance et de terrorisme.
- Une situation nouvelle et évolutive nécessitant une réactivité permanente des services de l'État et des industriels.

Propositions

- ❖ Porter une attention particulière au facteur humain en mettant en place de nouvelles mesures comme le criblage des personnels entrant sur les sites.
- ❖ Assurer un juste équilibre entre l'exigence de transparence des informations sur les sites industriels et la nécessité de leur confidentialité.
- ❖ Privilégier la concertation entre les services de l'État et les industriels pour permettre aux entreprises de mettre en œuvre les mesures de prévention et de protection les plus adaptées à leurs besoins et aux risques identifiés.

